

## voeux 2019



Bonne année 2019

### **Mes chers concitoyens,**

2018 fut une année difficile financièrement, les dotations de l'Etat et des Collectivités étant en forte baisse. Pourtant, comme je m'y suis engagé avec mon équipe, nous avons veillé à ne pas augmenter les impôts.

Certes nous avons réduit drastiquement nos dépenses d'investissement, mais pour autant nous avons entrepris les travaux concernant les personnes à mobilité réduite qui empruntent les lieux publics, tels que l'école, la mairie, la crèche ou le cimetière.

Malgré les difficultés budgétaires que nous traversons, le conseil municipal entend poursuivre le programme d'enfouissement des lignes aériennes (E.D.F., éclairage public, Télécom) avenue des Coteaux.

La rentrée scolaire de septembre 2019 va nécessiter l'ouverture d'une nouvelle classe, suite à la livraison prochaine des 28 pavillons du secteur du Prieuré. C'est la C.A.C.P. qui prend en charge la totalité des travaux. C'est à son président, Dominique Lefebvre, que nous devons cette maîtrise d'ouvrage. Il applique la même règle pour toutes les communes de l'agglomération qui accueillent des populations nouvelles. Nous le remercions ici chaleureusement.

Comme l'an passé je déplore le comportement de deux Boisemontais qui sont très prolixes en propos désobligeants et mensongers. Dans une réponse jointe à ce bulletin, le Conseil Municipal a souhaité exprimer sa totale et unanime désapprobation face aux comportements déplorables et aux propos non seulement inexacts mais aussi particulièrement virulents et déplacés de l'un d'entre eux.

Les murs de clôture, souvent dégradés vu leur âge, ne sont pas que des propriétés communales. Ils appartiennent aux riverains dans la plupart des cas. Leur restauration incombe à ces derniers. C'est ainsi que le mur qui entoure la prairie située entre la Grande Rue et la rue de la Ferme appartient à l'Etat. Celui-ci a été informé, à plusieurs reprises, de l'effondrement d'une partie du mur de la rue du Parc. Il semble que l'Etat n'a pas de financement, pour l'instant, pour entretenir son patrimoine immobilier. La commune n'a ni les compétences, ni au demeurant les moyens financiers pour se substituer à l'Etat pour la restauration des murs. Nous sommes donc dans l'attente d'une réponse officielle à ce sujet, après plusieurs relances écrites et orales auprès des services concernés. Si cela s'avérait nécessaire, des mesures de protection seraient adoptées.

Je remercie tous les élus qui participent activement à la vie de la commune. Une mention particulière à Florence Caignard, 1ère Adjointe, qui a finalisé le dossier de l'A.V.A.P., désormais Site Patrimonial Remarquable, document de protection, essentiel pour notre village, qui complète les règles et prescriptions du P.L.U. notamment au titre des arbres remarquables, clairement identifiés dans ce document d'urbanisme et opposables dans les secteurs concernés.

Je remercie également le personnel communal si dévoué et efficace au service des Boisemontais.

Je vous souhaite, personnellement, et au nom du conseil municipal, une excellente et heureuse année.

Très cordialement.

Jean Claude Wanner